

## Abus sexuel sur des mineurs : deux poids deux mesure en Californie

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Cathophobie](#), [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Scandale pédophile](#)

Date : 21 juillet 2013



L'archevêque de Los Angeles, Mgr **José Gomez**, au nom de la **Conférence des évêques catholiques de Californie**, est à féliciter pour avoir pris l'[initiative](#) de demander à tous les catholiques californiens d'intervenir auprès des députés et des sénateurs de l'État pour exiger d'eux qu'ils votent "non" au projet de loi **SB 131** en débat au Congrès de Californie. Ce nouveau projet législatif entend mieux protéger les mineurs victimes d'abus sexuels, mais il est discriminatoire et incomplet. Il ne donne, en effet, de nouveaux droits en matière de poursuite judiciaire qu'aux mineurs des établissements privés catholiques ou chrétiens (YMCA...), et "oublie" les établissements publics (écoles, orphelinats, etc.) dans le champ d'application de la loi, soit... 92 % des mineurs californiens ! Quant on sait, par ailleurs – et la chose ne vaut pas que pour les États-Unis... – que c'est dans l'enseignement public américain que l'on enregistre, et de loin, en proportion et en nombre, l'écrasante majorité de cas d'abus sexuels contre des mineurs, on comprend en quoi ce projet de loi est discriminatoire – il cible, en réalité et essentiellement, l'enseignement catholique – et incomplet puisqu'il néglige de faire entrer dans le champ d'application des nouvelles dispositions juridiques, les établissements publics de l'État et qu'il n'aggrave pas les peines encourues par ceux qui perpètrent ces crimes dans ces établissements publics.